



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 9

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	

### **Membres absents :**

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI  
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND  
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame  
Ludmila MONTEIRO  
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François  
REBSAMEN  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : EDUCATION**

### **Tarifs - Activités aquatiques et compléments péri et extra-scolaires - Modification des règlements intérieurs**

La Ville de Dijon propose, dans le cadre du dispositif « Dijon Sport Découverte », un programme d'activités physiques et sportives visant à promouvoir la combinaison du sport, de la santé et du plaisir.

Afin de rendre le programme d'activités aquatiques accessible à tous, il est proposé d'appliquer une facturation basée sur le quotient familial de la CNAF, suivant le modèle déjà en place pour d'autres services municipaux depuis le 1er février 2023.

En mettant en œuvre ce changement, la Ville favorise une pratique sportive accessible et une participation plus équitable. Cette mesure vise à réduire les inégalités entre les résidents de la ville et à offrir de nouvelles opportunités pour tous.

Il est également proposé :

- de modifier le règlement intérieur des activités et prestations municipales afin de créer de nouveaux tarifs de pause méridienne, pour répondre à des besoins spécifiques : un tarif de journée extrascolaire sans repas pour les journées organisées en dehors de l'accueil de loisirs à l'occasion desquelles les familles fournissent un repas tiré du sac et un tarif sans encadrement pour les unités d'enseignement spécialisées, encadrées par des professionnels non municipaux pendant la pause méridienne,
- d'actualiser le règlement intérieur des restaurants scolaires, des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Ville de Dijon et de ses partenaires en fonction des récentes évolutions de fonctionnement.

Toutes ces modifications sont intégrées aux règlements intérieurs joints en annexe.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **de mettre en place** la nouvelle tarification pour les activités aquatiques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- **de créer** des tarifs de pause méridienne pour les sorties extrascolaires et les unités d'enseignement spécialisées gérées par des partenaires non municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à modifier le règlement intérieur des activités et prestations municipales de la ville de Dijon et des partenaires conventionnés et le règlement intérieur des restaurants scolaires, des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Ville de Dijon et de ses partenaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 51	ABSTENTION : 8
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN